

Département du Puy-de-Dôme

063-216304337-20221119-30_2022-DE

Reçu le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

COMMUNE de TORTEBESSE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 7

En exercice : 7

Qui ont pris part à la délibération : 7

Dont pouvoirs : 0

L'an **deux mill** **vingt-deux, le dix-neuf novembre**, le Conseil Municipal de la commune de **TORTEBESSE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme BONY Yannick, Maire**

Étaient présents : ARNAUD Michel, Yannick BONY, Fabrice BORDERIE, Gilles BOULAY, Pierre GIACOMELLO, Marie-Pierre LAFONT, Danielle ROUX

Étaient absents excusés :

Secrétaire : Mme Marie-Pierre LAFONT

DELIBERATION 30/2022

OBJET : Prime pour l'agent recenseur

Le maire explique à ses conseillers qu'il est nécessaire de voter une prime pour l'agent recenseur qui organisera son passage sur la commune du 19 janvier au 18 février 2023.

Madame Le Maire propose dans un premier temps la somme de 200 euros pour l'agent recenseur. Cette prime pourra être évaluée à la hausse selon le nombre d'heures effectuées par l'agent recenseur.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve la décision de Madame le Maire.

Y.BONY

